

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1884.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.

Tableau VI : Ministère de l'Intérieur⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

Le soussigné a l'honneur de proposer une réduction de 6,000 francs à l'article 3 : *Matériel*.

LÉON DE BRUYN.

Le soussigné a l'honneur de proposer les réductions suivantes, au budget de l'Intérieur, pour 1884 :

A l'article 14	5,000 francs.
— 18	10,000 —
— 21	10,000 —
— 22	2,500 —
— 23	20,000 —
— 13 ^{bis}	100,000 —

LÉON DE BRUYN.

⁽¹⁾ Budget, n° 102, p. 27 (session de 1882-1885).
Amendements du Gouvernement, n° 3, p. 29 et n° 79.
Rapport, n° 36.
